

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le sort des retraités est de plus en plus flou ... des réponses doivent être apportées dès maintenant !

La négociation sociale relative à la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique de l'État s'est ouverte le 23 juin dernier. Neuf réunions sont ainsi programmées avec l'objectif pour le gouvernement d'aboutir à un projet de décret PSC d'ici le 14 décembre prochain.

Outre la présentation de la méthode de travail, du calendrier prévisionnel et des thèmes de discussion, ce premier groupe de travail a abordé les questions liées aux populations couvertes par les futurs contrats PSC. Or, si le document préparatoire fourni par la DGAFP mentionne bien les ayants-droit dans les bénéficiaires des futures garanties complémentaires, et c'est une bonne chose pour créer de la solidarité familiale, les retraités ne sont pas cités, l'administration renvoyant ce sujet aux discussions sur les dispositifs de solidarité programmées en septembre.

Il est curieux voire impensable que les retraités ne figurent pas, dès maintenant dans la liste des bénéficiaires des futurs contrats PSC, sauf à s'interroger sur une réelle volonté de les exclure des dispositifs « cible ». Or, de cette question centrale dépend l'avenir d'un modèle de protection sociale fondée sur la solidarité, tout au long de la vie, entre les générations d'actifs et de retraités. Ce que les jeunes fonctionnaires gagneront en pouvoir d'achat avec la participation financière de leurs employeurs, ils le perdront à l'âge de la retraite et se verront imposer des augmentations de cotisations exponentielles au fur et à mesure de la montée en âge. Est-ce le réel dessein des pouvoirs publics ? Comment ignorer de surcroît que les actuels retraités de la Fonction publique ont, tout au long de leur vie professionnelle, contribué au financement des solidarités en faveur de leurs aînés ? Les exclure demain du champ des bénéficiaires des futurs contrats constituerait d'évidence une grave erreur !

Forte de ces interrogations, **la MFP demande à Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la fonction et de la transformation publiques, des réponses précises quant à l'intégration des agents retraités dans les dispositifs PSC et les conditions financières de leur accès à ces couvertures.**